



Licenciement après demande de congé de formation

Par **lili**, le **24/05/2011** à **12:27**

Bonjour,
Jeudi dernier je me suis entretenue avec ma chef de service de façon totalement informelle pour lui faire part de mon envie d'effectuer une demande de congé de formation (CIF), toutes les conditions étant remplies de mon côté.
Elle m'a dit devoir en informer le directeur général car personne n'avait jamais fait ce type de demande auparavant et c'était donc l'inconnu.
Vendredi, j'ai eu la surprise de recevoir une lettre de convocation d'entretien pour un éventuel licenciement qui aura lieu lundi 30/05.
J'ai fait le rapprochement avec ma demande et je me retrouve donc coincée.
J'ai eu un avertissement en février pour une erreur sur un dossier, mais depuis rien, et ma demande visait non seulement à me permettre de me réorienter vers un poste qui me conviendrait mieux mais également à changer de société, ce qui je pensais ne déplairait pas à ma direction.
Ma question est : Sur quel motif peut-il se baser pour un licenciement ? Est-il réellement dans son droit ?
Puis-je tenter de négocier un "licenciement à l'amiable" afin qu'il puisse m'accorder mon CIF ?
Par avance merci, je suis perdue !

Par **Cornil**, le **28/05/2011** à **17:35**

Bonsoir "lili"
Il m'étonnerait que l'employeur invoque le sujet de la demande de CIF dans les motifs de licenciement, car ce serait évidemment un motif illégal.
Impossible de te dire quoi que ce soit avant de connaître les motifs invoqués, au cours de l'entretien préalable.
Si celui-ci n'a pas encore eu lieu, je te conseille de te faire assister par quelqu'un qui pourra témoigner de ce qui s'y est dit (un salarié de l'entreprise si celle-ci a des élus du personnel, ou un "conseiller du salarié" sinon, listes disponibles en mairie, mais là je crains que ce soit un peu

tard).rnBon courage et bonne chance.